



Clermont-Fd, le 4 avril 2019

INTERESSEMENT 2019-2021

Un sérieux problème de montant !

Les Organisations Syndicales (OS) souhaitent vous tenir au courant et faire le point sur la négociation qui porte sur l'accord d'Intéressement 2019-2021.

La Direction souhaite une formule simple, facilement compréhensible par tous et propose le versement d'une enveloppe d'Intéressement dès lors que :

- le Résultat Net IFRS > 12 M€ ;
- les normes en vigueur (*solvabilité, liquidité, etc...*) pour les exercices concernés sont respectées.

La formule porterait sur **un pourcentage du Résultat d'Exploitation** ($RE = RBE - \text{coût du risque}$).

☒ **1^{ère} réunion où la formule est abordée** : la Direction a calculé que l'enveloppe d'Intéressement servi ces dernières années a été de **3,1 M€** en moyenne et propose que le pourcentage servi soit de **5,60% du RE entre 50 et 60 M€ pour rester dans cette enveloppe de 3,1 M€**, 4,60 % si < 50 M€ et 6,60 % si ≥ 60 M€.

→ La prévision de RE était à ce moment-là de **55,2 M€** en 2019, **55,3 M€** en 2020 et **62,6 M€** en 2021.
(pour les syndicats, la prévision 2021 est largement trop optimiste !)

Syndicalement, s'approcher des 4 M€ est la revendication majoritairement portée, d'autant que les moyennes servies sur les derniers accords y sont parvenues : 4 M€ avec l'accord 2008/10, 4,4 M€ avec celui 2011/13, 3,3 M€ pour celui 2014/16 et 3,6 M€ pour le dernier 2017/19...

→ soit, au bout de 4 accords, une moyenne globale de **3,8 M€**.

La différence entre le calcul de la Direction (3,1 M€) et le nôtre (3,8 M€) est que la Direction n'est pas partie des sommes réellement perçues par les salariés, alors que nous si (*supplément d'Intéressement compris*).

Nous déclarons alors que 3,1 M€, ce n'est pas assez, et demandons aussi que la formule soit plus progressive.

☒ **Lors des réunions suivantes**, la Direction est revenue avec de soi-disant « nouvelles » propositions par tranches qui, de toute façon, reviennent à ne distribuer que 3,1 M€ pour 2019 et 2020 !

Syndicalement, nous fustigeons cet enfumage, d'autant qu'au passage des tranches sont devenues moins-disantes que ce que contenait la 1^{ère} proposition. Des propositions syndicales alternatives et réalistes sont faites, même si l'objectif des 4 M€ a été mis de côté sur les 2 années à venir. Les revendications syndicales portent donc sur des enveloppes plus proches des 3,3 / 3,4 M€ sur 2019 et 2020, ce qui très raisonnable au regard de la part variable du Directoire...

☒ **Dans la série : informations « tronquées »**

Lors de la présentation des résultats 2018 et de l'Intéressement qui sera distribué en 2019 (2,9 M€), la Direction informe le CE que le budget 2019 a été révisé et que le RE prévu sur 2019 tombe de 55,2 à 54,1 M€.

Ce qui est particulièrement retors dans cette annonce c'est que, 2 jours auparavant, lors d'une réunion de négociation sur l'Intéressement, la Direction, qui était au courant, n'en a dit mot, laissant les syndicats sur des projections erronées ! En droit, cela pourrait être un dol caractérisé !!!

En conclusion, au-delà de l'alerte émise par ce tract, il s'avère que les Syndicats ont fait des pas envers la Direction aux fins de conclure un accord alors que cette dernière est restée bloquée sur son enveloppe initiale.

Si son entêtement persiste, alors d'autres alertes, voire « appels à réagir », ne manqueront pas d'intervenir. Prochaine réunion de négociation prévue le 11 avril 2019.